



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss **13 NOV. 1991**
 Décision
 Decisione

Participation de la Suisse au

Sommet de la francophonie de Paris du 18 - 21 novembre 1991

Vu la proposition du DFAE 29 octobre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse participe à la Quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 1991, ainsi qu'à la réunion ministérielle préparatoire qui la précèdera le 18 novembre 1991.
2. Sont nommés les membres suivants de la délégation :
 - Monsieur le Conseiller fédéral René Felber
 Chef de la délégation (19.11.)
 - Monsieur l'Ambassadeur Jenö C.A. Staehelin
 Chef de la Division politique I du DFAE (18 + 19.11.)
 - Monsieur l'Ambassadeur Carlo Jagmetti
 Ambassadeur de Suisse en France
 - Monsieur le Conseiller aux Etats Jean Cavadini
 Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux
 de l'instruction publique (CDIP)
 - Monsieur Marco Cameroni (19.11.)
 Chef du Service Presse et Information du DFAE



- 2 -

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE VERHÄLTNISSEN

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Monsieur Jean-François Kammer
Chef du Service de la francophonie du DFAE

- Monsieur Georges Martin (19.11.)
Collaborateur diplomatique du Chef du DFAE

- Monsieur Pierre Luisoni
Délégué de la CDIP aux relations internationales

- Monsieur Achille Casanova
Vice-Chancelier

3. Les frais de voyage, ainsi que les indemnités des délégués, qui seront fixés d'entente avec l'Office fédéral du personnel, seront imputés au crédit débours de leurs Offices respectifs.

Pour extrait conforme,

Alain Buisson

Protokollauszug an:				
Ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	5	-
		EVED		
X		BK	3	-
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 29 octobre 1991

Au Conseil fédéral

**Participation de la Suisse
au Sommet de la francophonie de Paris du 18 - 21 novembre 1991**

Après avoir participé comme observateur aux deux premiers Sommets de la francophonie, la Suisse est devenue membre à part entière des Sommets de la francophonie à celui de Dakar en mai 1989.

La Suisse s'est associée depuis aux travaux du Comité International du Suivi et du Comité International préparatoire, et participe concrètement à la mise en place de projets initiés par les Sommets, que ce soit dans les domaines de l'éducation et de la formation (centres de lecture et d'animation culturelle, publication d'ouvrages), de la communication (TV-5, projets de radio rurale), de la coopération juridique (revue des droits de l'homme) ou des industries de la langue.

Les Sommets francophones, dont le caractère biannuel est maintenu, restent une structure de concentration souple aux aspects institutionnels légers. Fortement marquée par son contenu de développement, du à la prédominance des pays du Sud dans la communauté francophone, la collaboration aux projets lancés par les Sommets repose sur des bases volontaristes, ce qui permet à chaque Etat, du Nord en particulier, de sélectionner les projets auxquels il entend s'associer, en fonction de ses capacités et intérêts propres.

La Suisse est restée pour l'instant en marge de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, seule organisation multilatérale de la francophonie, et promue depuis le Sommet de Dakar au rôle d'opérateur principal des Sommets.

Lors du 4ème Sommet de Paris, les participants feront le point sur l'état d'avancement des projets dans l'ensemble des domaines d'intervention cités plus haut, et auxquels il faut ajouter le nouveau volet de l'environnement. La Conférence se penchera encore sur les situations politique et économique mondiales.

Tant le caractère politique du premier volet de l'ordre du jour (dont le projet est à l'annexe) que la nature multidisciplinaire de la coopération francophone et la qualité des autres participants (Chefs d'Etat et Ministres des affaires étrangères) appellent la désignation du Chef du DFAE comme Chef de la délégation suisse. Un Conseiller fédéral se rendrait ainsi pour la première fois à la tête de la délégation suisse à un Sommet de la francophonie. Le Chef de la délégation devrait être, comme de coutume, accompagné de notre Ambassadeur sur place et du Chef du Service de la francophonie.

Le Chef de la Division politique I du DFAE serait le suppléant du Chef de la délégation lors de la réunion préparatoire du 18 novembre 1991.

La Chancellerie fédérale, très active dans le domaine de la terminologie et des industries de la langue, a toujours été représentée dans les délégations lors des précédents Sommets.

Dès l'origine, les cantons ont manifesté leur intérêt pour les Sommets francophones, plus particulièrement pour leur composante éducation, et ont été représentés par l'intermédiaire du Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Sa présence est également dans l'intérêt de la Confédération puisque le président de la CDIP représente la Suisse à la Conférence des ministres de l'éducation nationale francophones (CONFEMEN).

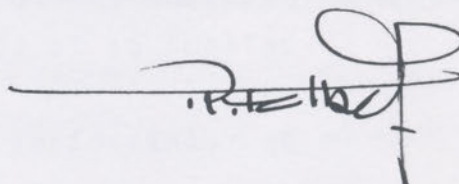
Participation de la Suisse au

Les autorités françaises prennent en charge l'hébergement, pour la durée de la Conférence, de cinq membres de la délégation.

Vu la proposition du DFAE

Vu les résultats de la procédure de co- DÉPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

décidé



René Felber

1. La Suisse participe à la Quatrième Conférence d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 1991.

Annexe : - Avant-projet d'ordre du jour préparatoire qui précède du Sommet novembre 1991.

2. Sont nommés les membres suivants de la délégation :

- Monsieur le Conseiller fédéral René Felber
Chef de la délégation (19.11.)
- Monsieur l'Ambassadeur Jean C.A. Stahelin
Chef de la Division politique I du DFAE (18. + 19.11.)
- Monsieur l'Ambassadeur Carlo Jagnotti
Ambassadeur de Suisse en France
- Monsieur le Conseiller aux Etats Jean Cavadin
Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (COIP)
- Monsieur Marco Camorani (19.11.)
Chef du Service Presse et Information du DFAE
- Monsieur Christian Dunant
Conseiller de l'Ambassade de Suisse à Paris

**Participation de la Suisse au
Sommet de la francophonie de Paris du 18 - 21 novembre 1991**

Vu la proposition du DFAE

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Suisse participe à la Quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre 1991, ainsi qu'à la réunion ministérielle préparatoire qui la précèdera le 18 novembre 1991.
2. Sont nommés les membres suivants de la délégation :
 - Monsieur le Conseiller fédéral René Felber
Chef de la délégation (19.11.)
 - Monsieur l'Ambassadeur Jenö C.A. Staehelin
Chef de la Division politique I du DFAE (18 + 19.11.)
 - Monsieur l'Ambassadeur Carlo Jagmetti
Ambassadeur de Suisse en France
 - Monsieur le Conseiller aux Etats Jean Cavadini
Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
 - Monsieur Marco Cameroni (19.11.)
Chef du Service Presse et Information du DFAE
 - Monsieur Christian Dunant
Conseiller de l'Ambassade de Suisse à Paris

- 2 -

- Monsieur Jean-François Kammer
Chef du Service de la francophonie du DFAE
 - Monsieur Georges Martin (19.11.)
Collaborateur diplomatique du Chef du DFAE
 - Monsieur Pierre Luisoni
Délégué de la CDIP aux relations internationales
 - Un représentant de la Chancellerie fédérale
 - Un représentant de la Direction de la coopération au développement du DFAE
3. Les frais de voyage, ainsi que les indemnités des délégués, qui seront fixés d'entente avec l'Office fédéral du personnel, seront imputés au crédit débours de leurs Offices respectifs.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire :

IV - Rapport du CIP
 BIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FINANZE

PROJET D'ORDRE DU JOUR
 DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE DES
 CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT
 EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

I - Constitution du bureau de la Conférence

II - Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

III - Situation politique internationale et économie mondiale

1) Situation politique internationale

- examen général
- questions particulières :
 - . Déclaration de Chaillot
 - . Moyen-Orient et Proche-Orient
 - . Démocratie et développement
 - . Afrique du Sud
 - . Nations Unies et sécurité internationale.

2) Situation économique mondiale

- examen général
- questions particulières :
 - . Commerce international
 - . Coopération, partenariat économique et développement
 - . Endettement
 - . Environnement

.../...

IV - Rapports du CIS et du CIP

1) Rapport du CIS du Sommet de Dakar

- . Mandat du CIS et sa composition
- . Bilan d'exécution des projets de Dakar

2) Rapport du CIP du Sommet de Chaillot

- . Recommandations du sous-comité sur la réforme institutionnelle (mécanismes institutionnels et financiers)
- . Examen et adoption du projet de résolution
- . Détermination des grands programmes mobilisateurs

V - La francophonie à l'horizon 2010

1) Examen des objectifs fondamentaux

- . L'espace de la culture et de la communication francophones
- . L'espace éducatif. Jeunesse et Sports.
- . L'espace scientifique francophone
- . Environnement - développement (inclus : agriculture - énergie)
- . Le droit au services du développement

2) Adoption des "documents de la Conférence de Chaillot" sur les actions de coopération

VI - Adoption de la déclaration de Chaillot

VII - Lieu et date du cinquième Sommet



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 12 novembre 1991

900.09

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse au Sommet de la francophonie,
 Paris, 18 - 21 novembre 1991

C o - r a p p o r t

à la proposition du DFAE du 29 octobre 1991

Proposition

Réduction de la délégation de trois membres.

Motifs

1. Une délégation de 10 personnes, chef du DFAE non compris, pour une conférence de 4 jours qui n'est pas appelée à prendre des décisions vraiment déterminantes pour notre pays, nous paraît tout à fait excessive.
2. Une composition aussi nombreuse fait fi à la fois des appels à la retenue que la délégation des finances a, à maintes reprises déjà, lancés en la matière au Conseil fédéral, ainsi que de la détérioration des finances fédérales qui nécessite l'adoption sans tarder de toute mesure propre à réduire les coûts partout où cela est possible.

3. Un véritable redimensionnement des délégations, dont la tendance au gonflement nous semble de plus en plus manifeste ces derniers temps, entre sans aucun doute au nombre des mesures d'économie qui peuvent être adoptées sans nuire aucunement à la marche des affaires.

An Conseil fédéral

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

Stich

Stich

Rédaction de la délégation de la Confédération
 - 1981 -

1. Une délégation de 10 personnes, chef de DPAE non compris, pour une conférence de 4 jours qui n'est pas appelée à prendre des décisions véritablement déterminantes pour notre pays? nous paraît tout à fait excessive.
2. Une composition aussi nombreuse fait-il à la fois appel à la retenue que la délégation des finances a, à maintes reprises déjà, lancés en la matière au Conseil fédéral, ainsi que de la détermination des finances fédérales qui nécessite l'adoption sans retard de toute mesure propre à réduire les coûts partout où cela est possible.



Berne, le 12 novembre 1991

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse au Sommet de
 la francophonie, Paris, 18-21 novembre 1991

Réponse

au co-rapport du DFF du 12 novembre 1991

1. Nous ne sommes pas d'accord avec les modifications proposées dans le co-rapport du DFF pour les raisons suivantes :

2. Motivations :

1. La composition de la délégation est conforme à la pratique adoptée lors des précédents Sommets, étant entendu que lors du Sommet à venir un Conseiller fédéral sera pour la première fois à la tête de la délégation suisse. Sur le fond, elle est justifiée pour les raisons exposées dans la proposition du DFAE du 29 octobre 1991.
2. La délégation de 10 membres, Chef du DFAE non compris, ne sera à aucun moment intégralement présente, le Chef du DFAE assistant quant à lui aux travaux le seul 19 novembre.
3. Par ailleurs, il faut noter que le Président de la CDIP, M. Jean Cavadini, et son délégué aux affaires internationales, M. Pierre Luisoni, voyagent et séjournent à Paris aux frais des cantons.

D'autre part, M. l'Ambassadeur Jagmetti et M. Christian Dunant, Conseiller de l'Ambassade de Suisse à Paris, résident à Paris et n'entraînent aucune dépense pour l'administration fédérale.

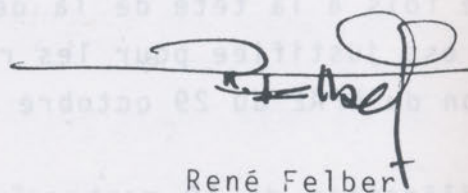
Enfin, il faut relever que cinq délégués, y compris le Chef du Département, sont logés pendant toute la durée de la Conférence aux frais des autorités françaises.

Nous nous trouvons dès lors face à une délégation dont en fait six membres seulement, Chef du DFAE non compris, doivent être, et partiellement seulement, pris en charge financièrement par la Confédération. Ainsi, les vœux de réduction émis par le DFF dans son co-rapport du 12 novembre 1991 sont parfaitement respectés.

3. Conclusion :

Nous maintenons notre proposition du 29 octobre 1991.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



René Felber



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

900.09

3003 Bern, den 13. November 1991

An den Bundesrat

**Teilnahme der Schweiz am Frankophonie-Gipfel vom
 18.-21. November in Paris**

V e r n e h m l a s s u n g

zur Stellungnahme des EDA vom 12. November 1991

Wir halten an unserem Antrag gemäss Mitbericht vom
 12. November 1991 fest.

Die defizitäre Haushaltentwicklung verlangt in allen Bereichen grösste Zurückhaltung. Nicht zuletzt müssen auch bei der Bestellung von Auslanddelegationen wieder strengere Massstäbe angelegt werden, selbst wenn dadurch mit der bisherigen Praxis gebrochen und gewisse Unzulänglichkeiten in Kauf genommen werden müssen. Wir halten dafür, dass die schweizerischen Interessen an dieser Konferenz mit einer reduzierten Verhandlungsdelegation von 7 Mitgliedern (ohne Chef EDA) hinreichend wahrgenommen werden können. Allein der Umstand, dass die Kantone für die beiden EDK-Vertreter selber aufkommen und die Unterkunftskosten teilweise von den französischen Behörden übernommen werden, vermag u.E. eine grössere Abordnung nicht zu rechtfertigen.

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

Stu

O. Stich